



Jument en correctionnelle

Par **ylan**, le **18/02/2008** à **10:01**

bonjour je doit être juge en correctionnel pour conduite malgré une annulation du permis conduire rnje voudrai savoir si je repasse le permis avant le jugement si je risque de reperdre mon permis

Par **jeetendra**, le **18/02/2008** à **11:03**

bonjours, conduire malgré une annulation du permis, vous risquez jusqu'à 3 ans de prison, une amende pouvant aller jusqu'à 15000 euros, une prolongation de l'annulation du permis prononcée précédemment, la confiscation du véhicule, une interdiction de repasser le permis pendant au moins 3 ans, après c'est le juge qui adapte la peine aux circonstances précises de votre affaire, courage, cordialement